



cndp

Commission nationale
du **débat public**

le 12 février 2015

DÉBAT PUBLIC
Port Seine-Métropole Ouest
du 15 septembre au 15 décembre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Publication du compte rendu et du bilan du débat public sur le projet de Port Seine-Métropole Ouest dans la plaine d'Achères (78)

Christian Leyrit, président de la Commission nationale du débat public (CNDP), et Michel Gaillard, président de la commission particulière du débat public PSMO (CPDP), présentent le 12 février 2015 le bilan et le compte rendu du débat public sur le projet de Port Seine-Métropole Ouest, plateforme portuaire multimodale sur la plaine d'Achères. Du 15 septembre au 15 décembre 2014, l'opportunité, les objectifs et caractéristiques du projet ont été débattus.

Un port sur la plaine d'Achères ?

Porté par le maître d'ouvrage Ports de Paris, Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) est un projet de plateforme multimodale de 100 ha, située sur la plaine d'Achères (78), à l'Ouest de la ligne A du RER.

Sur les 100 hectares du projet d'aménagement portuaire, 50% seraient dédiés aux activités économiques, 15 à 17% aux espaces verts et le solde à la création d'une darse (bassin intérieur) et aux dessertes, la darse permettant de concentrer l'activité à l'intérieur du port, laissant libres les berges de la Seine.

Le port serait spécialisé dans les activités de BTP. Ports de Paris concevrait un port de nouvelle génération : concerté à toutes les phases du projet, intégré dans le paysage dès sa conception, ouvert sur la ville et accessible aux habitants.

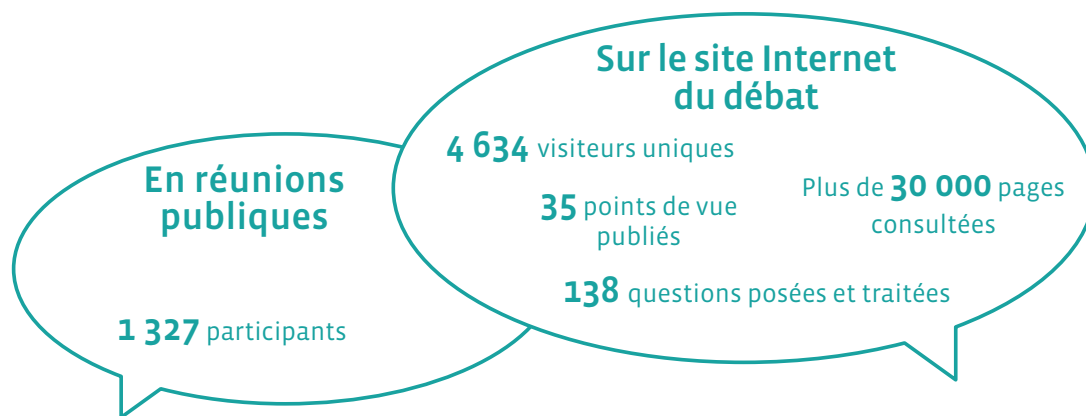
Son coût prévisionnel est de 110 millions d'euros.

Un débat public actif

Le débat a été bien suivi par le public : 1 327 personnes ont participé aux huit réunions publiques organisées sur le territoire du projet. Quatre autres rendez-vous publics ont été programmés par la commission particulière du débat public pour diversifier les modalités de participation : deux visites du site du projet et du port de Limay, un atelier participatif sur les aménagements urbains et une rencontre avec les étudiants de l'Université de Cergy-Pontoise.

Le site Internet a enregistré 4 634 visiteurs uniques avec plus de 30 000 pages consultées, 35 points de vue y ont été publiés.

138 questions ont été posées et traitées sur ce site, toutes consultables à l'adresse <http://psmo.debatpublic.fr/>, comme l'ensemble des éléments du débat (enregistrements des réunions, texte des échanges, documents du maître d'ouvrage, études...).



Le compte rendu de la CPDP

Parmi les nombreux thèmes abordés lors de ce débat, la CPDP aura pu noter les craintes que suscite l'extension du projet en débat à l'Est de la plaine d'Achères, avec la création d'un port « PSME », une extension que d'autres acteurs, économiques et politiques, appellent clairement de leurs vœux. De ce fait, la commission a dû rappeler, fréquemment, qu'un tel projet à l'Est, dont l'engagement était conditionné par la résolution de fortes contraintes affectant le réseau routier, n'était pas l'objet du débat en cours.

Ayant pris note que l'opportunité du projet PSMO avait été peu contestée au cours du débat, la commission relève, en synthèse de son compte rendu, que si la décision est prise par Ports de Paris de poursuivre la réalisation de ce projet, alors il conviendra, notamment, de réussir l'insertion de ce port dans son environnement urbain et naturel, une insertion qui doit permettre une « réhabilitation » de cette plaine d'Achères, lui donner une identité positive. À ce titre, elle a souvent entendu « *nous voulons bien de votre port si...* », si un certain nombre d'exigences du public sont satisfaites, touchant à l'accessibilité du port et des berges de Seine, à la mixité des activités présentes sur le port (loisirs en particulier), à la création d'une liaison entre les rives droite et gauche d'Andrésy, à l'implication des habitants dans la finalisation et la mise en œuvre du projet etc. Face à ces attentes, chacun aura pu noter les engagements pris par Ports de Paris d'associer clairement élus, associations et grand public aux réflexions à venir sur la finalisation du projet, s'il est poursuivi, et la mise au point des « chartes » qui régiraient la vie et l'exploitation de celui-ci.

Les suites du débat

Tout débat public organisé par la CNDP a lieu en amont de la décision finale que prend un maître d'ouvrage quant à l'avenir de son projet, ceci afin qu'il puisse prendre en compte les avis exprimés par le public. Rappelons qu'un tel débat est, en effet, organisé pour permettre au public de s'informer, de s'exprimer et d'être écouté par le porteur de projet en amont de toute décision, et qu'à la suite d'un débat public, de nombreux projets sont remaniés, certains abandonnés.

Le compte rendu du débat public est établi par la commission particulière et son bilan est rédigé par le président de la CNDP deux mois après la fin du débat.

Le maître d'ouvrage a maintenant trois mois pour rendre publiques les suites qu'il entend donner à son projet.

Si Ports de Paris décide de le poursuivre, en intégrant les enseignements qu'il tire des échanges qui ont eu lieu avec le public, alors le calendrier des étapes à venir, selon le maître d'ouvrage, pourrait être le lancement d'une enquête publique en 2017.

CONTACT PRESSE
Pascale Montéville
01 43 80 66 72 / 06 30 73 87 11
pmonteville@orange.fr

SECRETARIAT GÉNÉRAL
Julie Quentel, Philippe Bourlito,
06 87 86 44 55
cpdp-psmo@debatpublic.fr

<http://www.debatpublic.fr>
<http://psmo.debatpublic.fr>